



REGIE EAU D'AZUR
Le Crystal Palace
Promenade des Anglais CS 53135
06203 NICE CEDEX 3

Réf:	Code contrat REA	Année 19	Code commune NICE	n° d'ordre PC 0049
------	---------------------	-------------	----------------------	-----------------------

Nom du propriétaire de la parcelle à desservir : Melle, Mme, M. Adresse de la parcelle à desservir : Rue Costes et Rue Bellone Commune : Nice Lieudit : Section cadastrale : OA N° de parcelle 24	Nom du demandeur : AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR Adresse : Rue Costes et Bellone BP 331 06206 NICE Cedex 3 Téléphone :
--	--

ATTESTATION DE DESSERTE EN EAU POTABLE

Je soussigné, Olivier MACCAGNAN, Responsable du Département Patrimoine de la Régie Eau d'Azur, vu la demande du 23/04/2019, concernant un permis de construire PC n°00608819S0049 pour l'extension du terminal 2, certifie que la propriété citée ci-dessus :

Est desservie par le réseau public de distribution d'eau potable.

Les travaux à réaliser sont : Sans objet

Cette attestation comprend les prescriptions particulières suivantes :

Une conduite du réseau public de distribution traverse la parcelle. Le pétitionnaire devra impérativement prévenir la Régie Eau d'Azur, par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention de commencer les travaux, dès l'obtention du permis de construire. Un repérage précis du tracé de la canalisation sera réalisé ensuite en présence du constructeur pour lui permettre d'adapter son projet de construction en fonction de la présence de la conduite. Une servitude de passage de la conduite en terrain privé devra être établie au bénéfice de la Régie Eau d'Azur avant la réalisation des travaux.

Défense incendie :

Avis à demander auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S).

Cette attestation tient compte des caractéristiques du réseau à ce jour. Elle devra être renouvelée dans un délai de 12 mois.

Vu, le **14 MAI 2019**

Le Responsable du Département Patrimoine

Olivier MACCAGNAN